



Concept communal en  
faveur des seniors

Commune de Nuvilly

## Table des matières

Introduction.....	2
Cadre législatif .....	3
Rapport sur l'enquête réalisée.....	3
Domaine d'action et objectifs.....	5
Domaine du développement personnel et de la vie associative et communautaire.....	5
Domaine des soins et de l'accompagnement social.....	6
Domaine de l'information et de la communication .....	6
Domaine de l'infrastructure, de l'habitat et des services.....	7
Domaine d'activité professionnelle .....	7
Conclusion.....	8

## Introduction

L'évolution démographique et le vieillissement de la population représentent un enjeu politique majeur pour la société en général. Le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait doubler d'ici à 2035.

La loi sur les seniors (LSen) est entrée en vigueur le 01 juillet 2016. La présente loi a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie. Les Communes doivent, dans le cadre de cette loi, définir un concept communal mentionnant les mesures qu'elle a ou qu'elle souhaite mettre en place en faveur des seniors.

A cet effet, une commission senior a été mise en place en juillet 2022 et se compose de 7 bénévoles et de la conseillère communal en charge du dicastère de la santé et du social.

Cette nouvelle commission senior a plusieurs buts :

- La Commission a pour but la création et la mise en œuvre des mesures définies par le concept senior.
- La Commission fait office de plateforme d'échange, de concertation et d'information en matière de politique sociale entre les différents acteurs impliqués dans la thématique des seniors.
- Elle est chargée de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences, ainsi qu'au maintien de leur autonomie.

Le catalogue de mesures élaboré dans le cadre de ce « Concept communal en faveur des seniors » devrait améliorer la qualité de vie des seniors de notre village et permettre d'atteindre l'objectif du maintien à domicile le plus longtemps possible.

## Cadre législatif

Avec le déploiement de la politique Senior +de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes doivent élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors.

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en oeuvre de cette politique dans le canton :

- Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst).
- L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst).
- L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).

L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller :

- à l'intégration des seniors dans la société;
- à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences;
- ainsi qu'au maintien de leur autonomie.

## Rapport sur l'enquête réalisée

La Loi sur les Seniors (LSen) fait du maintien de l'autonomie des personnes âgées une priorité. Le rôle des communes est essentiel pour améliorer leur qualité de vie en intervenant sur l'environnement social. Dans ce contexte, la commune de Nuvilly a souhaité interroger les habitants sur leurs besoins, leurs attentes et leurs propositions. L'enquête a été réalisée en septembre -octobre 2021 et a été transmise aux villageois de plus de 65 ans.

Les principaux résultats sont résumés ci-dessous :

**Données générales :**

→ Taux de participation à l'enquête : 39 % (59 formulaires envoyés, 23 questionnaires retournés)

→ Répartition des répondants : 14 femmes et 9 hommes

→ Moyenne d'âge des répondants : 77 ans

**Entourage et environnement social :**

L'analyse des réponses pour ce thème fait ressortir que, globalement, les personnes âgées de 65 ans et plus de la commune de Nuvilly sont bien entourées et ont des bonnes relations de voisinage. Nous constatons cependant que seulement 22% des répondants font partis d'une association ou d'une société.

**Logement :**

83% des répondants déclarent souhaiter rester dans la commune de Nuvilly pour les années à venir et ce malgré l'identification de problèmes dans leurs logements (35% des répondants). Une faible majorité (52%) sont propriétaires de leur logement.

**Prestation et accompagnement :**

43 % des répondants reçoivent une aide bénévole de leur entourage et 43 % ne reçoivent aucune aide. Les 14 % restants n'ont pas souhaités répondre à cette question.

**Moyen d'information et attentes :**

La majorité des répondants s'informe sur la commune et les services par le bouche à oreille (52%), suivi de l'administration communale (39%), la presse locale (35%) puis notre site internet avec 30%.

Lorsqu'il y a un questionnement sur une aide, 43% des répondants demandent à un proche et 26 % demandent à l'administration communale.

Les 3 thèmes prioritaires pour les personnes âgées de 65 ans et plus sont le maintien de l'autonomie (87%), la prise en charge de la santé (48%) et les problèmes financiers (22%).

Lors de nos questions libres sur les attentes envers la Commune, nous constatons une forte demande d'aide pour la déchetterie mais aussi pour des après-midi récréatifs ou sportifs.

**Conclusion :**

Nous avons ici ressorti les grandes lignes et quelques tendances. Le dossier complet des tableaux statistiques est cependant à disposition au bureau communal pour qui souhaiterait s'y plonger.

## Domaine d'action et objectifs

Le catalogue de mesures du concept communal en faveur des personnes âgées se fonde sur le concept Senior+ du canton de Fribourg, sur l'enquête réalisée auprès des seniors et sur les échanges de la commission senior.

Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Des activités sont déjà organisées et d'autres seront développées à futur dans le cadre de la Commission senior avec la collaboration de bénévoles et de diverses associations. Toutes les mesures adoptées par le Conseil communal entendent contribuer à atteindre les trois objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des seniors : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des seniors.

Les domaines d'intervention prioritaires au niveau communal sont :

1. Le développement personnel et la vie associative et communautaire
2. Les soins et l'accompagnement social de la personne fragilisée
3. L'information et la communication
4. Les infrastructures de l'habitat et les services

### Domaine du développement personnel et de la vie associative et communautaire

L'activité physique et intellectuelle a un impact important sur la santé des personnes, qu'elles soient jeunes ou moins jeunes. Elle dynamise l'épanouissement personnel et favorise le maintien de l'autonomie dans une optique préventive pour permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible.

No	Description de la mesure	Etat	Ressources
1.1	Le Noël des aînés avec animation et loto est organisé chaque année par l'USL soutenue par la Commune	Existant	USL
1.2	Sentier pédestre	Existant	Externe à la Commune
1.3	Toutes activités culturelles et sportives développées par les sociétés locales	Existant	USL
1.4	Après-midi récréatifs (cartes, jeux, discussions, balades, activités créatives, etc)	Mis en place en 2023	Commission Sénior (CS)
1.5	Activités « sportive » - « bien-être »	Mis en place en 2023	CS
1.6	Visites à domicile (discussions, lectures, etc)	Mis en place en 2023	CS
1.7	Favoriser l'échange intergénérationnel (activités avec la jeunesse du village, activités avec les écoliers, activités avec les plus petits au P'tit Moulin, etc)	Mis en place en 2023	CS
1.8	Sortie culturelle annuelle des aînés	Projet	CS

1.9	Développer un projet d'aménagement avec parcours de mobilité dans la cour de l'école	Projet	Commune
1.10	Améliorer l'offre culturelle par le biais de conférences, spectacles,	Projet	CS
1.11	Développer l'idée de table d'hôte dans la commune	Projet CS	CS
1.11	Soutenir le développement de cours d'informatiques pour les seniors (projet intergénérationnel)	Projet	CS
1.12	Organisation de parcours-découvertes (connaissance des champignons, des plantes, des arbres, etc)	Projet	CS
1.12	Accentuer la visibilité des activités de la région (en commun avec d'autres Communes ou RSSBF ? )	Projet	Commune
1.13	Création d'une bourse au bénévolat via une plateforme (, surveillance des devoirs pour les élèves, récolte de déchets à domicile pour les seniors, aides pour les transports, autres aides)	Projet	CS

### Domaine des soins et de l'accompagnement social

Ce domaine des soins est lié principalement au RSSBF (réseaux santé social de La Broye fribourgeoise). Cependant la Commune peut promouvoir les services bénévoles, les rencontres, les visites à domicile etc.

No	Description de la mesure	Etat	Ressources
2.1	Prestations assumées par le RSSBF (Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise)	Existant	RSSBF
2.2	Soutenir le rôle de proche aidant	Existant	RSSBF
2.2	Visites à domicile (discussions, lectures, etc)	Mis en place en 2023	CS
2.3	Rechercher des bénévoles pour organiser et encadrer des activités pour les aînés	Projet	CS
2.4	Promouvoir les visites à domicile par des bénévoles	Projet	CS
2.5	Promouvoir le rôle de proche-aidant et des aides	Projet	CS
2.6	Promouvoir les prestations existantes (Pro Senectute, Croix-Rouge, etc)	Projet	CS

### Domaine de l'information et de la communication

On assiste actuellement à un développement des technologies numériques de l'information et de la communication. Il est donc important d'aider les gens à rester connectés et à maîtriser ces technologies qui sont indispensables pour beaucoup d'actes de la vie actuelle.

No	Description de la mesure	Etat	Ressources
3.1	Site internet communal	Existant	Commune
3.2	Bulletin paroissial	Existant	Externe à la Commune
3.3	Information régulière (tout-ménage, discours dîner des aînés, etc)	Existant	Commune
3.4	Mise en place d'une gazette communale	Mis en place en 2022	Commune et team gazette
3.5	Nouvelle mise en page du site internet avec page spécifique pour les seniors	Mis en place en 2023	Commune
3.6	Création d'un passeport-loisir avec toutes les nouvelles activités proposées	Mis en place en 2023	CS
3.8	Organiser des conférences « info-sénior » (aides financière, préparation à la retraite, EMS, etc)	Projet	CS
3.9	Améliorer le soutien administratif aux aînés (prestations complémentaires, rente d'impotence, entrée en EMS, impôts, etc)	Projet	Commune
3.10	Soutenir le développement de cours d'informatiques pour les seniors, QR code, utilisation d'un smartphone (projet intergénérationnel)	Projet	CS
3.11	Collaborer avec le RSSBF et Pro Senectute pour faire connaître les prestations existantes	Projet	CS

#### Domaine de l'infrastructure, de l'habitat et des services

Rester chez soi sans bouger ? Au contraire, avoir du temps libre permet de sortir, de garder un lien avec le monde, de rester actif. Tous les moyens devraient être bons pour se déplacer et rester mobile.

No	Description de la mesure	Etat	Ressources
4.1	Bâtiment communal accessible	Existant	Commune
4.2	Aide pour la déchetterie	Mis en place en 2023	CS
4.3	Développer des espaces conviviaux pour favoriser l'échange et les rencontres	Projet	Commune
4.4	Développer un projet d'aménagement avec parcours de mobilité dans la cour de l'école	Projet	Commune

#### Domaine d'activité professionnelle

Dans sa stratégie en matière de politique de la vieillesse, le Conseil fédéral a inclus le domaine du travail comme l'un des thèmes sur lesquels il est nécessaire d'agir, en précisant que le parcours professionnel des plus de 50 ans détermine leur état de santé plus tard. Bien que le domaine du travail ne soit pas une compétence communale, il est important que l'apport et

l'expérience des personnes de plus de 50 ans exerçant une activité professionnelle au sein de la commune soient valorisés.

Ce domaine d'action ne sera pas directement traité dans le concept communal en faveur des seniors. La Commune privilégie dans tous les cas des engagements locaux dans les différents services (administration, édilité, conciergerie, etc).

## Conclusion

Ce concept, élaboré aujourd'hui, sera amené, dans les années à venir, à devoir s'adapter à l'évolution de notre commune et de notre société. Dans un futur proche, du fait du vieillissement de la population, nous devons faire face à une augmentation des besoins de nos seniors, lesquels varient en fonction de la tranche d'âge et de la situation de chacun. Chaque aîné sera invité à être un élément actif en nous faisant part de ses remarques et propositions au fur et à mesure de l'avancement des projets qui seront régulièrement présentés par le biais des assemblées communales.

Le présent Concept communal en faveur des seniors de la Commune de Nuvilly a été validé par la Commission Senior + ainsi que par la Commune de Nuvilly dans sa séance du 1<sup>er</sup> mai 2023. Il entre en vigueur immédiatement et est publié sur le site internet de la commune.

Adopté en séance du Conseil communal le 1<sup>er</sup> mai 2023

La Syndique

  
Anne-Marie Durussel



La Conseillère communale

  
Juliette Gagnaux

Distribution :

- Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS)
- Conseil Communal de Nuvilly
- Commission Senior +